

# Abattage à la ferme

## BIEN-ÊTRE ANIMAL

### Qu'est-ce que l'abattage à la ferme ?

Un processus permettant à l'agriculteur/agricultrice d'abattre ses bêtes destinées à la vente et à la consommation humaine, sur leur lieu de vie.

Une pratique légalisée depuis 2020, respectant les plus hauts standards en matière d'hygiène et de bien-être animal.

### « Pourquoi abattre à la ferme ? »

Stress

Chargement

Transport

Séparation du troupeau

Lieu et personnel familier

Transparence

Bien-être animal et humain

Qualité de la viande



### « Que fait BioVaud pour encourager un abattage plus respectueux des animaux ? »

En 2023, nous avons fait l'acquisition d'une remorque spécialement conçue pour l'abattage à la ferme. Un agriculteur a déjà effectué 5 abattages pour de la vente directe. Prochainement deux autres fermes déposeront une demande d'autorisation auprès des services compétents.

La remorque est à disposition de toutes les fermes du canton sur demande. BioVaud assurant la logistique de son utilisation.

